



D.2025.10.08.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.2 – Ligne 117 Express : Convention de prestation de service pour l'entretien et la maintenance des équipements en signalisation lumineuse tricolore – Autorisation de signer la convention avec la commune de Roques et le SDEHG.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération du 10 avril 2019, le Comité syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme d'opération de La Ligne Express bus Muret-Toulouse Basso Cambo renommée 117 Express.

Le tracé alterne des tronçons en site propre et des tronçons dans la circulation routière avec des aménagements ponctuels permettant de garantir la priorité aux bus sur les communes de Portet-sur-Garonne, Roques et Muret.

Entre Toulouse-Basso Cambo et Portet-sur-Garonne Nord, la 117 Express profitera des aménagements de couloirs bus créés dans le cadre des Linéo 4 (Eisenhower) et 5 (route d'Espagne / RD 120).

La réalisation de nouveaux aménagements en site propre, notamment sur la commune de Roques implique la refonte ou la mise en œuvre de nouveaux carrefours à feux. Les carrefours à feux seront tous équipés de la priorité bus par boucles en complément de la signalisation lumineuse tricolore.

Dans ce contexte, Tisséo-Collectivités, la commune de Roques et le SDEHG se sont accordés pour que dans le cadre de l'exploitation et la maintenance desdits carrefour le niveau de service en termes de supervision et temps d'intervention sur panne, ainsi que de gestion des stocks de pièces de maintenance de la signalisation lumineuse soit renforcé afin de conserver la performance de la ligne 117 Express.

La Commune de Roques a délégué au SDEHG la compétence signalisation lumineuse de trafic.

La prise en charge par Tisséo Collectivités sera établie chaque année et sera composée d'une part forfaitaire et d'une part à prix unitaire, à hauteur d'environ 7 000€ en charge de fonctionnement pour les carrefours décrits dans l'annexe 1 à la convention.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Suaud n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention à conclure avec la commune de Roques et le SDEHG.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES